

CHARTRE
DE BON
VOISINAGE

J'❤️
mon voisin

**Fédération
des locataires
d'habitations
à loyer modique
du Québec**



CHARTRE DE BON VOISINAGE

Parce que je respecte mes voisins et que je souhaite qu'ils me respectent aussi, je m'engage volontairement à suivre les règles suivantes :

Bonne relation

Je salue mon voisin. Un sourire vaut tous les discours.

Je parle avec calme et respect, en me disant que j'aimerais aussi qu'on le fasse pour moi.

Je veille à ce que mon enfant ou que mes visiteurs demeurent respectueux de mes voisins et, si je n'ai pas d'enfant, je me montre tolérant à leur égard.

Je participe à la vie de mon immeuble et je veille à y maintenir une bonne ambiance.

Tranquillité

J'évite de faire du bruit en fermant les portes doucement, en marchant chez moi en pantoufle et en modérant le son de ma télévision.

Je parle à voix basse dans les couloirs de l'immeuble.

Je m'occupe de mes animaux pour éviter les mésententes avec mes voisins.

Je fais mon lavage aux heures indiquées seulement.

Environnement

Je respecte la propreté de mon immeuble en déposant mes ordures dans les poubelles et en ramassant les besoins de mon chien.

J'essaie de recycler pour le bien-être de la planète.

Je fleuris mon balcon plutôt que de m'en servir comme débarras.

Je fume dans les endroits prévus à cet effet.

Je circule lentement en automobile dans les aires de stationnement.

En cas de conflit

Je prend le temps de discuter calmement avec mon voisin qui ne réalise peut être pas qu'il me dérange.

J'essaie de trouver un terrain d'entente raisonnable avec lui afin de trouver une solution qui serait acceptable pour lui et pour moi.

Je demande de l'aide à d'autres locataires ou aux personnels de l'office afin d'agir comme médiateur pour nous aider, mon voisin et moi, à résoudre notre différend si le problème persiste.

J'éviterai de porter plainte contre mes voisins et j'essaierai plutôt de dialoguer avec eux à moins de faits graves comme, par exemple, le vol, l'intimidation ou la violence. Dans ces cas, je m'adresserai à l'office ou aux services de police.

Je m'engage à respecter et à faire la promotion de la charte de bon voisinage. Je crois que cette charte permettra une meilleure harmonie entre voisins et à rendre mon milieu de vie plus agréable.

Signature

Date

L'Association des locataires s'engage à :

Élaborer en collaboration avec les locataires une CHARTE DE BON VOISINAGE qui reposera sur l'adhésion volontaire des résidant-e-s afin de se donner un milieu de vie agréable ;

Donner le bon exemple en respectant les règles contenues dans la Charte afin de devenir le plus contagieux possible et être imités par le plus grand nombre de locataires ;

Présenter la charte à chaque nouveau locataire et l'encourager à la signer ;

Organiser des activités et soutenir toutes les bonnes initiatives des locataires pour faire connaître et faire vivre les principes du bon voisinage ;

Profiter de l'assemblée générale annuelle pour consulter les locataires sur le contenu et l'application de la Charte ;

Encourager les locataires à utiliser la médiation citoyenne plutôt que la judiciarisation des conflits.

La FLHLMQ s'engage à :

Soutenir les associations dans la mise en place d'une Charte et dans les actions de bons voisinage et de médiation citoyenne.